



COMMISSION AEROMODELISME STAGE DE VOL RADIOCOMMANDE AVION - VOL MOTEUR ARES - 2024



DATE, DUREE DU STAGE et LIEU

- Du 2 au 8 juin (arrivée dimanche 16h00 et départ samedi 10h00).
- 5 jours.
- Institution CCAS d'Arès (33740).

NOMBRE DE STAGIAIRES

- Maximum : 5.
- Minimum : 3.

BUT DU STAGE

- Permettre à ceux qui n'ont jamais piloté d'avion radiocommandé en conditions de vol d'avoir une première approche de ce type de pilotage en toute sécurité avec un modèle adapté et équipé en double commande.
- Permettre aux pratiquants ayant eu une première initiation, ou souhaitant évoluer dans cette discipline de pratiquer le vol radiocommandé en parfaite autonomie.
- Permettre une initiation à la voltige de base.

POPULATION CONCERNEE

- Ayants Droit et Ouvrants Droit inscrits sur l'Attestation "ACTIV" en état de validité.
- Les ayants droits mineurs sont acceptés à condition d'être accompagnés par une personne responsable majeure en dehors des heures de prise en charge par l'instructeur habilité.
- Possibilités d'ouverture du stage à des personnes extérieures aux IEG (selon les conditions énoncées dans le cahier des charges des stages aéromodélisme).

PREREQUIS

- Adhésion ANEG de l'année en cours.
- Licence FFAM valide (possibilité de délivrer un "passeport découverte" FFAM dans le cas d'un stage d'initiation/découverte).
- Attestation de formation de télépilote délivrée par la DGAC, la FFAM ou l'UFOLEP sauf pour les "vrais débutants" qui seront sous la responsabilité d'un moniteur.
- Extraits du registre d'enregistrement des aéronefs civils circulant sans personne à bord pour chacun des modèles personnels de plus de 800g utilisés par le stagiaire lors du stage.
- Tous Les modèles personnels de plus de 800g utilisés durant le stage devront-être immatriculés avec la référence visible à l'extérieur du modèle suivant la règle en vigueur.
- Age minimum 12 ans.
- Pas de limite d'âge maximum.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- A l'issue du stage, le stagiaire doit être capable dans le cadre d'une initiation de maîtriser en autonomie les phases de décollage, vol simple et atterrissage.
- A l'issue du stage, le stagiaire doit être capable dans le cadre d'un perfectionnement de maîtriser en autonomie les phases de décollage, de vol et d'atterrissage ainsi que les bases de voltige aérienne pouvant se trouver dans les brevets A et B ou les ailes bronze et argent de la FFAM.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES FACULTATIFS

- S'initier au fonctionnement et aux réglages d'un avion radiocommandé thermique.
- Identifier les risques liés à la pratique du vol avec moteur thermique.

STRATEGIE PEDAGOGIQUE

Pour atteindre les objectifs pédagogiques prévus dans le stage, la stratégie pédagogique s'appuiera sur :

- Un briefing avant chaque vol.
- Un débriefing à l'issue de chaque vol.
- Des explications théoriques dispensées au sol et lors des vols.
- Une pratique du pilotage en double-commande.
- Une ambiance de convivialité et de stimulation en réunissant dans un même lieu plusieurs pratiquants, et plusieurs niveaux de pilotage, permettant des échanges d'expériences et de pratique.
- L'échange entre pratiquants afin de lever les appréhensions éventuelles à la poursuite de l'activité.

LIEU DU STAGE

- Terrain de modélisme d'ANDERNOS proche de l'institution CCAS d'ARES.

ENCADREMENT DU STAGE

- L'encadrement des stages de modélisme est réalisé par des pilotes ANEG, pratiquant compétiteur ou anciennement compétiteur de l'ANEG.

MISE A DISPOSITION DE MATERIEL

- Pour l'initiation, utilisation d'avion école aile haute.
- Pour le perfectionnement, utilisation d'avion école à aile basse.
- Vols en double commande.

La possibilité est donnée aux stagiaires d'utiliser leur matériel, afin de bénéficier de l'ensemble des conseils de techniques de montage et d'optimisation de réglages. Cependant, et comme indiqué au chapitre des prérequis, seuls les modèles se conformant à la réglementation en matière d'enregistrement seront autorisés à voler lors de ce stage.

IMPORTANT : La fiche spécifique de consignes accus Lipos signée de votre main, vous sera demandée à votre arrivée par le responsable du stage (ce document est téléchargeable sur le site aneg avec les documents du stage).

- **PRISE EN CHARGE FINANCIERE**
- L'ANEG prend à sa charge une partie des coûts techniques, mais ne participe pas pour la prise en charge des frais de restauration, d'hébergement ainsi que la taxe de séjour des stagiaires.
- Le coût technique restant à la charge des stagiaires sera fonction :
 - du coefficient social de l'agent (coefficient CCAS, 5 plages)
 - de la catégorie du stage (initiation ou perfectionnement)
- Les stagiaires extérieurs aux IEG, devront s'acquitter de l'intégralité du coût technique de ce stage.
- Tarification pour le stage de vol moteur (frais techniques, hors restauration, hébergement et taxe de séjour):
- L'encaissement du chèque se fera 1 mois avant le début du stage, aucune participation sans paiement validé

	Coefficient	inf. à 8000	de 8000 à 14000	de 14000 à 21000	de 21000 à 28000	sup. à 28 000
Initiation	Part Stagiaire	26,00	52,00	70,00	88,00	105,00
Perfectionnement	Part Stagiaire	44,00	70,00	88,00	105,00	123,00

Coût Participant Hors Aneg: 176,00

HEBERGEMENT

- L'ANEG ne participe pas pour la prise en charge des frais de restauration, d'hébergement et de la taxe de séjour des stagiaires.
- Chaque stagiaire bénéficiaire souhaitant être logé par l'institution d'Arès, s'inscrit en son nom sur le site de la CCAS, pour le centre concerné, en période verte, au prix correspondant à son coefficient social.
- Du fait de la nécessité pour les stagiaires de réserver leur séjour directement à la CCAS, les éventuels stagiaires « extérieurs » ne pourront pas résider à l'institution. Ils font donc leur affaire de la recherche et de la réservation du logement ainsi que de l'organisation de leurs repas.
- Chaque stagiaire se charge d'organiser ses repas au cours du séjour. Pour les bénéficiaires, l'institution propose des plateaux repas à payer sur place et à emporter dans les chambres sous forme de click n collect pour le midi et le soir (et le matin sous réserve de confirmation). Si l'ouverture des restaurants est autorisée à la date du stage, le restaurant sera ouvert sur le centre pour les bénéficiaires.
- Les conditions et les tarifs seront joints à la fiche d'inscription **mais ils ne tiennent pas compte d'une éventuelle augmentation des tarifs hébergement CCAS pour l'année 2024.**
- La taxe de séjour sera à régler par le stagiaire bénéficiaire à l'issue de son séjour à l'institution d'ARES.

INSCRIPTION

- Fiche d'inscription à télécharger sur le site aneg.org, rubrique Aéromodélisme.
- Pour toutes demandes de renseignements :

Par courrier à:

Mr Philippe BOUSSAC
4 impasses des gazanias
83230 bormes-les-mimosa

Par mail à:

passionair7791@gmail.com